

# Dettes : « Changer les critères de Maastricht sera très compliqué »

**Entretien** La dette publique française a atteint 116,4 % du produit intérieur brut (PIB) au troisième trimestre de 2020, bien loin des critères annexés au Traité de Maastricht.

L'analyse de François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes, animateur du site d'information sur les finances publiques [fipeco.fr](http://fipeco.fr).

Propos recueillis par Mathieu Castagnet, le 22/12/2020 à 17:02 Modifié le 22/12/2020 à 17:04

🕒 Lecture en 2 min.



## La crise économique due au coronavirus

Crise du coronavirus : la dette s'envole, son coût décroît



Le Congrès américain vote de nouvelles mesures sociales



Chômage partiel : neuf mois après le début de la crise, ils témoignent



Dans le bâtiment, les entreprises de rénovation résistent à la crise



[Voir plus d'articles](#)



Avec la crise, la dette de la France bondit à des niveaux records et est en passe d'atteindre 120 % du PIB. Est-ce vraiment si grave ?

**François Ecalte** : Aucun économiste ne peut dire à partir de quel seuil de dette commencent les problèmes. Il n'y a pas de chiffre magique car tout dépend de circonstances qui varient dans le temps, et en fonction de la solidité des institutions, de l'importance de l'épargne intérieure. Certains pays atteignent 250 % d'endettement comme le Japon, d'autres sont sous pression avec beaucoup moins.

 Pourquoi lire La Croix ?

**La Croix met en lumière la dimension spirituelle des hommes** et des événements.



Annonce



Pull intarsia cerf bébé ecru

Cyrillus

[Visit Site](#)

L'important est moins le niveau de la dette que la capacité que montre un pays à stabiliser cette dette de façon à ce qu'elle reste soutenable. Pour le moment, la France n'y parvient pas vraiment mais tant que la banque centrale européenne permet de trouver des financements à des taux nuls ou quasiment nuls, la dette ne constitue pas un danger immédiat. Le problème, c'est que personne ne peut assurer que cela va durer indéfiniment.



→ ENTRETIEN. Jean Arthuis : « La France devra rembourser ses dettes »

Si l'inflation repartait à la hausse, alors la BCE devrait augmenter ses taux et réduire son soutien. De plus, rien ne dit que la solidarité entre pays européens ne va jamais se défaire. Les pays du Nord ont toujours eu du mal à admettre que les pays du Sud s'endettent sans cesse davantage. Si les marchés se mettent à parier sur un éclatement de la zone euro, alors la tension sera forte. La situation de la France serait alors bien plus délicate et ses marges de manœuvre minées par l'ampleur de sa dette.

**La limite de 60 % de dette par rapport au PIB comme d'ailleurs les autres critères de Maastricht comme les 3 % de déficit ont-ils encore un sens ?**

**F. E. :** En réalité, la limite n'est pas exactement 60 % du PIB. Ce qu'exige le traité, c'est d'avoir une dette qui ne soit pas supérieure à 60 % ou au moins qu'elle soit sur une pente descendante. Sans cette précision, l'Italie ou la Belgique n'aurait pas pu rejoindre la zone euro. La seule obligation est donc de faire diminuer la dette pour la ramener vers les 60 %, sauf circonstances exceptionnelles.

Évidemment, nous sommes actuellement en plein dans ces circonstances exceptionnelles mais l'on pourrait imaginer un retour aux obligations du traité à partir de 2022 et exiger alors une diminution de la dette.

Il faut toutefois reconnaître que l'objectif d'un retour aux 60 % semble désormais inatteignable pour les pays du Sud. Cela pourrait éventuellement conduire à une évolution de cet objectif. Pour cela, il n'y a d'ailleurs pas besoin de changer le traité lui-même, car les critères figurent dans un protocole annexe. Mais il faudrait tout de même l'unanimité des membres pour actualiser ce protocole et c'est pourquoi changer les critères de Maastricht sera très compliqué à obtenir.

**S'il faut remettre les critères de Maastricht sur le métier, certains imaginent de prendre en compte le poids du remboursement de la dette plutôt que son montant ?**

**F. E. :** Ce ne me semble pas un critère pertinent. La dette, c'est le capital et les intérêts. Il faut donc prendre en compte les deux car ce qui compte au final c'est la capacité du pays à pouvoir continuer à emprunter.

---

### À lire aussi

La dette Covid devrait être isolée pour être remboursée



Pendant longtemps, jusqu'à il y a trois ou quatre ans, le problème pouvait effectivement être le poids des intérêts. Le risque était alors qu'ils augmentent plus vite que le PIB et conduisent à un phénomène de boule de neige rendant la dette incontrôlable. Désormais, les choses ont changé. Le problème n'est plus les taux d'intérêt mais l'évolution du stock de dette qui ne cesse de grossir

chaque année avec les déficits. Changer d'indicateur et se focaliser sur les intérêts quand le problème est l'augmentation continue du principal, c'est se tromper de cible.